

**Procédure interne marchés publics
de 90 000 € HT jusqu'aux seuils des procédures formalisées**

Définition des besoins par le service prescripteur
(rédaction d'un cahier des charges techniques)



**Prise en charge par le service Marchés Publics avec,
à retenir, parmi les modalités suivantes :**

- Publicité **obligatoire** au BOAMP ou JAL + Journal spécialisé si besoin
- Dématérialisation **obligatoire** sur le profil acheteur sécurisé
- Rédaction des pièces administratives par le service marchés publics
- Réception de plis dématérialisés
- Analyse et rédaction du rapport par le service prescripteur
- Négociation éventuelle
- Procédure de rejets et notification
- Publication des données essentielles sur le profil acheteur
- Recensement obligatoire via la plateforme de l'Observatoire Économique de l'Achat Public
- Archivage